



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Deloitte.

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Ipsen S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020

Ipsen S.A.

65, Quai Georges Gorse
92650 Boulogne-Billancourt

Ce rapport contient 26 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Deloitte.

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Ipsen S.A.

Siège social : 65, Quai Georges Gorse
92650 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Ipsen S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ipsen S.A. relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation figurant au bilan pour un montant net de 1 167,4 millions d'euros représentent un des postes les plus importants du bilan au 31 décembre 2020. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition majorés des frais d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note 2.1.2.2 de l'annexe aux comptes annuels, la société estime, à chaque clôture de l'exercice, la valeur d'utilité de chacune de ses participations afin de déterminer si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable et si une dépréciation doit être constatée.

L'analyse menée est réalisée en tenant compte de la valeur de la quote-part dans l'actif net ou des perspectives de rentabilité.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :

- vérifier que la valeur de la quote-part dans l'actif net est cohérente avec la valeur déterminée à l'aide d'une approche par multiple;

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires de la société Ipsen S.A..

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ipsen S.A. par l'assemblée générale du 18 juin 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et du 17 décembre 1998 pour le cabinet Cogercor Flipo qui a été acquis par le cabinet Deloitte & Associés en 2001.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 23^{ème} année, dont 16 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le

cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 février 2021

Paris La Défense, le 15 février 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés



Catherine Porta
Associée



Cédric Adens
Associé



Jean-Marie Le Guiner
Associé

3.3 Comptes sociaux 2020

3.3.1 Documents de synthèse

Bilan au 31 décembre 2020

Actif (en millions d'euros)	31 décembre 2020			31 décembre 2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles				
- Concessions, brevets et droits similaires	0,2		0,2	0,2
- Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières				
- Titres de participation	1 167,4		1 167,4	1 426,3
- Prêts				355,1
- Autres immobilisations financières	13,8	0,4	13,4	13,9
Actif immobilisé	1 181,4	0,4	1 181,0	1 795,4
Créances				
- Avances, acomptes versés sur commandes	0,2		0,2	0,0
- Créances clients et comptes rattachés	8,5		8,5	24,3
- Autres créances	52,9		52,9	20,6
Divers				
- Valeurs mobilières de placement	99,1	2,9	96,3	60,3
- Disponibilités	262,1		262,1	130,7
- Charges constatées d'avance				0,0
Actif circulant	422,8	2,9	419,9	236,0
Frais d'émission d'emprunt à étaler	5,2		5,2	6,6
Prime de remboursement des emprunts	0,7		0,7	1,0
Ecart de conversion actif			0,0	8,9
Total de l'actif	1 610,0	3,3	1 606,8	2 047,9

Passif (en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital	83,8	83,8
Primes de fusion, d'émission et d'apport	122,3	741,9
Réserve légale	8,4	44,7
Autres réserves		54,3
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	278,9	(626,9)
Provisions réglementées	0,2	
Capitaux propres	493,6	297,7
Provisions pour risques	29,5	15,7
Provisions pour charges	0,1	9,0
Provisions pour risques et charges	29,7	24,6
Autres emprunts obligataires	307,1	307,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	444,1	542,6
Emprunts et dettes financières	147,0	260,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1,4	14,7
Dettes fiscales et sociales	7,1	9,3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,3	4,8
Autres dettes	132,7	586,3
Instruments de Trésorerie		0,3
Produits constatés d'avance		0,1
Dettes	1 043,7	1 725,5
Ecart de conversion passif	39,7	0,0
Total du passif	1 606,8	2 047,9

Compte de résultat au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ventes de marchandises	—	—
Production vendue de services	17,4	21,4
Chiffre d'affaires net	17,4	21,4
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	8,0	17,5
Autres produits	0,1	3,7
Produits d'exploitation	25,5	42,6
Autres achats & charges externes	(10,1)	(34,0)
Impôts - taxes & versements assimilés	(1,0)	(0,6)
Salaires & traitements	(6,3)	(8,5)
Charges sociales	(3,3)	(5,1)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1,5)	(2,7)
Dotations aux provisions des immobilisations	—	—
Dotations aux provisions pour risques et charges	(22,0)	(9,9)
Charges diverses de gestion courante	(0,9)	(4,7)
Charges d'exploitation	(45,2)	(65,4)
Résultat d'exploitation [Produit + / Charge -]	(19,7)	(22,8)
Produits financiers de participations	300,0	0,2
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	1,1	5,4
Autres intérêts et produits assimilés	2,3	3,4
Reprises sur provisions et transfert de charges	596,4	0,0
Différences positives de change	2,3	21,7
Produits financiers	902,1	30,7
Dotations financières aux amortissements et provisions	(0,6)	(597,1)
Intérêts et autres charges financières	(20,7)	(24,4)
Différences négatives de change	(2,2)	(23,6)
Charges financières	(23,5)	(645,1)
Résultat financier [Produit + / Charge -]	878,6	(614,4)
Résultat courant avant impôts [Produit + / Charge -]	858,9	(637,2)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	—	—
Produits exceptionnels sur opérations en capital	183,2	1,1
Reprises sur provisions et transfert de charges	—	—
Produits exceptionnels	183,2	1,1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	—	—
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(848,2)	(9,2)
Dotations aux amortissements et provisions	(0,2)	—
Charges exceptionnelles	(848,4)	(9,2)
Résultat exceptionnel [Produit + / Charge -]	(665,2)	(8,1)
Participation des salariés	0,0	—
Impôts sur les bénéfices [Produit + / Charge -]	85,2	18,3
Résultat net de l'exercice	278,9	(626,9)

3.3.2 Annexe aux comptes annuels

Annexe

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total s'élève à 1 606,8 millions d'euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un bénéfice net comptable de 278,9 millions d'euros. Le résultat fiscal propre de la Société, comme si elle était imposée séparément, est un déficit s'élevant à (622,5) millions d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Conformément à l'article L.222-3 du règlement général de l'AMF, Ipsen SA a opté pour le report d'un an de l'obligation d'établissement de son rapport financier annuel selon un format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué no. 2019/815 du 17 décembre 2018.

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 COVID-19

La pandémie du COVID-19 a provoqué une crise sanitaire mondiale, avec toutefois un impact limité pour les activités du Groupe. Le portefeuille en Médecine de Spécialité, représentant plus de 90 % des ventes du Groupe et composé principalement de traitements hautement différenciés pour des pathologies critiques a démontré une relative résilience. En Santé Familiale, la COVID-19 a impacté les ventes de manière plus significative dans la plupart des zones géographiques, notamment celles de Smecta.

Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et dans les sites de production ont été mineures et Ipsen a continué à fournir les médicaments aux patients dans toutes les zones où le groupe opère.

L'impact sur les essais cliniques est également limité malgré un ralentissement général du recrutement de nouveaux patients et de l'intégration de nouveaux sites aux essais cliniques en cours en Europe et aux États-Unis.

Dans le même temps, le développement des interactions commerciales en ligne, la diminution des déplacements au sein du Groupe et la digitalisation des conférences et congrès médicaux ont conduit à d'importantes économies sur les frais commerciaux, permettant de préserver la rentabilité du Groupe et la génération de flux de trésorerie.

Le Groupe a évalué l'impact des incertitudes créées par la pandémie et ces incertitudes ne sont pas de nature remettre en cause de manière significative les estimations et jugements utilisés par la direction du Groupe. Ipsen continue de suivre de manière régulière et approfondie les impacts potentiels de la pandémie afin d'anticiper les risques auxquels le Groupe pourrait être exposé, et permettre la poursuite des opérations dans les meilleures conditions.

1.2 Rationalisation de la détention des titres du Groupe

En avril 2019, le groupe Ipsen a fait l'acquisition de la société cotée Clementia Pharmaceuticals Inc. (NASDAQ : CMTA), une entreprise biotechnologique basée à Montréal (Canada) et spécialisée dans les maladies osseuses rares pour un montant de 839 millions d'euros. Une société dédiée (11188291 Canada Inc.) a été constituée, directement détenue par Ipsen S.A., en vue d'acquies et de détenir la totalité des actions cotées dans l'attente de l'intégration de cette activité au sein du Groupe Ipsen.

Dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à la suite des décisions de la FDA (Food and Drug Administration), sur le développement du palovarotene, Ipsen S.A. a déprécié partiellement la valeur des titres de la société 11188291 Canada Inc. pour un montant de 581 millions d'euros.

En mai 2020, dans le cadre des opérations d'intégration des activités Clementia au sein du Groupe Ipsen, la société 11188291 Canada Inc. a cédé 100% des titres de Clementia Pharmaceuticals Inc. à Ipsen Pharma S.A.S. pour un montant de 194,9 millions d'euros, montant correspond à la juste valeur de la société et de sa filiale américaine.

En septembre 2020, dans le cadre de la rationalisation des entités du Groupe, la société 11188291 Canada Inc. a été liquidée. Ipsen S.A. a ainsi constaté une moins-value de liquidation déductible d'un montant de 657 millions d'euro partiellement compensée par la reprise non imposable de la provision pour dépréciation des titres de 581 millions d'euros comptabilisée au 31 décembre 2019.

1.3 Nomination du nouveau Directeur général et orientations stratégiques

Le 28 mai 2020, le Conseil d'administration du Groupe a nommé David Loew en qualité de Directeur général et membre du Conseil d'administration. Sa prise de fonction en qualité de Directeur général est effective à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le 1^{er} décembre 2020, Ipsen a présenté ses nouvelles priorités stratégiques en annonçant sa décision de se focaliser sur les principaux axes thérapeutiques que sont l'Oncologie, les Maladies rares et les Neurosciences. L'objectif principal est de soutenir durablement la croissance du Groupe et d'apporter aux patients des options thérapeutiques innovantes. Ipsen a présenté à cette occasion de nouveaux objectifs financiers à moyen terme.

1.4 Programme de rachat d'actions

Le 8 juin 2020, Ipsen a mandaté Natexis Bleichroeder pour racheter pour son compte, sur une période de 6 mois, un nombre cible de 450 000 actions Ipsen S.A., représentant environ 0,54% du capital social à cette date. Les actions ainsi rachetées ont principalement été affectées à la couverture du nouveau plan d'attribution gratuite d'actions aux salariés. Ce programme a été mis en place conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 29 mai 2020.

Le programme est arrivé à son terme le 20 octobre 2020.

Dans le cadre de ce programme, la Société a racheté 450 000 actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour un montant total de 36.4 millions d'euros.

Note 2 Principes comptables, méthodes d'évaluation

2.1 Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

2.1.1 Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

2.1.2 Méthodes d'évaluation

2.1.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

En règle générale, les marques ne donnent lieu à aucun amortissement.

2.1.2.2 Immobilisations financières

• Titres de participation

La Société comptabilise à leur coût d'acquisition, les titres de participation dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'Ipsen, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. À la date de clôture, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité ; ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergies eu égard aux autres participations détenues.

Les frais d'acquisition sont incorporés au coût d'acquisition des titres. Leur étalement fiscal, actuellement sur cinq ans, est effectué via la constitution en comptabilité d'une provision réglementée.

• Autres immobilisations financières

- Contrat de liquidité : dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société, Ipsen met à disposition d'un Animateur des fonds dans un compte de liquidité. Les versements effectués ne sont pas disponibles et sont par conséquent comptabilisés au poste « Autres immobilisations financières ».

Les plus ou moins-values de cessions de chaque opération sont enregistrées au compte de résultat, sans possibilité de compensation.

À la date de clôture, les sommes investies en valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur liquidative. Les plus-values dégagées entre la valeur d'inventaire et la valeur d'entrée ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes sont enregistrées par le biais d'une dépréciation.

- Programme de rachat d'actions en vue de leur annulation : les titres rachetés en vue de leur annulation sont inscrits en « Autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition. Ces titres ne font pas l'objet d'une évaluation en fonction de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice.

2.1.2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

2.1.2.4 Valeurs mobilières de placement

Conformément à l'avis n° 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité, les opérations d'achat d'actions propres affectées aux plans de stock-options et d'actions gratuites, effectuées hors cadre du contrat de liquidité, sont enregistrées au poste « Valeurs mobilières de placement » pour leur valeur d'acquisition, soit leur prix d'achat majoré des frais d'opération. Les autres actions propres, détenues dans le cadre du contrat de liquidité, sont classées en autres titres immobilisés.

À la date de clôture, des provisions sont constituées de la façon suivante :

- Si les actions propres ont été achetées dans la perspective d'un plan d'attribution d'actions, ces actions propres font alors l'objet d'une provision constituée au passif, pour tenir compte de l'engagement d'attribution aux salariés, comptabilisée en fonction des services rendus. Les plans d'attribution d'actions d'Ipsen conditionnant l'attribution des actions à la présence dans l'entreprise, la provision a été étalée sur la période d'acquisition des droits, ainsi qu'exigé par l'avis du Conseil National de la Comptabilité ;
- dans le cas contraire, et si, la valeur d'inventaire de ces actions propres, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la date de fin d'exercice est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les résultats réalisés lors de l'achat et la vente des actions propres sont comptabilisés en charges ou produits exceptionnels. Pour la détermination du résultat dégagé à l'occasion de la vente des actions rachetées, les titres les plus anciens sont réputés vendus les premiers, selon la méthode PEPS du « premier entré/ premier sorti ».

2.1.2.5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'à la clôture de l'exercice, la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

2.1.2.6 Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

2.1.2.7 Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Dans le cadre de sa politique de gestion globale des risques de change, la Société a recours à des instruments financiers à terme – contrats à terme, swaps – dans le cadre d'opérations de couverture. Ces instruments financiers à terme sont négociés auprès d'établissements financiers de premier plan. Ils sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie en devises associés à un actif ou un passif comptabilisé, ou à une transaction future suffisamment probable. Les instruments financiers à terme, documentés en couverture, sont comptabilisés conformément au règlement n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Le résultat de change (latent ou réalisé) sur un instrument de couverture est reconnu en résultat de manière symétrique à l'élément couvert. Ainsi, lorsque le résultat de couverture est réalisé avant que l'élément couvert ne soit lui-même comptabilisé en résultat, les gains et pertes sont comptabilisés au bilan dans des comptes transitoires. Les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance totale ou partielle de ces variations permet d'assurer un traitement symétrique avec l'instrument couvert. Toutefois, dans le cas où la Société ne s'attendrait plus à la réalisation de la transaction prévue, l'instrument de couverture serait requalifié en position ouverte isolée (POI) et comptabilisé comme tel. Un dérivé qualifié de POI est comptabilisé au bilan à sa juste valeur en contrepartie d'un compte d'écart de réévaluation. Les pertes latentes sur les opérations de POI font l'objet d'une provision pour risques.

Le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation (« Autres produits de gestion courante / Autres charges de gestion courante ») ou en résultat financier (« Différences positives de change » / « Différences négatives de change ») en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. En cohérence avec le principe de symétrie de la comptabilité de couverture, les opérations de couverture sont comptabilisées dans la même rubrique du compte de résultat que l'élément couvert.

La Société a opté pour l'étalement au compte de résultat (« Autres produits financiers / Autres charges financières ») du report / déport des instruments de couverture du risque de change sur la période de couverture.

2.1.2.8 Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Écart de conversion ». La Société applique les principes de la position globale de change. Lorsque, pour des opérations dont les termes sont assez voisins, les pertes et gains de change peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains. Les opérations de couverture et les éléments couverts sont exclus de cette position.

2.1.2.9 Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les obligations de la Société au regard de ces prestations sont calculées en utilisant des modèles actuariels et des hypothèses en vigueur en France.

Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurance) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités. Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actifs ou passifs nets résultant de ces engagements ne sont pas comptabilisés, la Société n'appliquant pas la méthode préférentielle.

Par ailleurs, les sommes destinées à récompenser les salariés de l'ancienneté de leurs services sont versées par la Société sous forme de primes.

2.1.2.10 Régime d'intégration fiscale

Pour refléter, dans les états financiers, le fonctionnement de l'intégration fiscale qui l'unit à ses filiales, la Société, en accord avec les autres sociétés membres du périmètre d'intégration, a adopté les règles suivantes reflétant la position préconisée par l'administration fiscale.

Chaque société filiale du périmètre d'intégration comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire, en particulier, après imputation des déficits fiscaux subis antérieurement par la société et qui ont été transmis à la société mère.

Ipsen S.A. procède au calcul de l'impôt dû par le Groupe intégré et l'enregistre dans ses charges ; elle enregistre par ailleurs dans ses produits l'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale. Ipsen S.A. ne reverse pas aux sociétés déficitaires, qui seraient redevenues bénéficiaires, l'économie d'impôt qu'elles lui ont apportée.

Note 3 Notes relatives au bilan

3.1 Actifs immobilisés

3.1.1 Immobilisations incorporelles

• Variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Marques	0,2	—	—	0,2
Total	0,2	—	—	0,2

Aucun amortissement ni aucune provision n'est enregistré sur ces immobilisations. La valeur nette au 31 décembre 2020 des immobilisations incorporelles s'élève ainsi à 0,2 million d'euros.

3.1.2 Immobilisations financières

• **Variation des valeurs brutes**

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Titres de participation : actions Note 3.1.3	2 006,8	—	(839,4)	1 167,4
Actions propres / contrat de liquidité	2,3	0,7	—	3,0
Contrat de liquidité	1,6	—	(0,8)	0,8
Prêts	355,1	—	(355,1)	—
Fonds Professionnel de Capital Investissement	10,0	—	—	10,0
Total Autres immobilisations fin Note 3.1.4	369,1	0,7	(355,9)	13,8
Total Immobilisations financières	2 375,9	0,7	(1 195,3)	1 181,2

• **Variation des dépréciations**

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Titres de participation : actions	580,5	—	(580,5)	—
Autres immobilisations financières	0,1	0,3	—	0,4
Total	580,6	0,3	(580,5)	0,4

3.1.3 Titres de participation

Au cours de l'exercice, la dissolution de la société 11188291 Canada Inc. a conduit Ipsen SA à constater :

- une diminution de la valeur brute des titres de participation d'un montant de 839,4 millions d'euros ;
- ainsi que la reprise de la provision de 580,5 millions d'euros comptabilisée en 2019 ;

voir Note 1.2 - Rationalisation de la détention des titres du Groupe.

Les informations relatives aux autres filiales et participations sont présentées dans le tableau des filiales et participations.

3.1.4 Autres immobilisations financières

Ce poste au 31 décembre 2020 est composé :

- des parts du Fonds Professionnel de Capital Investissement Innobio : la Société a signé, en 2009, un bulletin de souscription de cinq mille parts (d'une valeur initiale de mille euros chacune) au Fonds Professionnel de Capital Investissement InnoBio pour un montant total de 5 millions d'euros. L'engagement se compose de 13 tranches pour un total de 94 %, soit 4,7 millions d'euros versés entre 2009 et 2020 et de tranches différées qui seront appelées au fur et à mesure par la société de gestion pour un montant total de 0,3 million d'euros. La Société détient 2,89 % du fonds au 31 décembre 2020 ;
- des parts du Fonds Professionnel de Capital Investissement Innobio 2 : la Société a signé, en 2018, un bulletin de souscription de cinq mille parts (d'une valeur initiale de mille euros chacune) au Fonds Professionnel de Capital Investissement InnoBio2 pour un montant total de 5 millions d'euros. L'engagement se compose de l'appel de tranche initial et de 4 tranches pour un total de 14,2 %, soit 0,7 million d'euros versés entre 2018 et 2020 et de tranches différées qui seront appelées au fur et à mesure par la société de gestion pour un montant total de 4,3 millions d'euros. La Société détient 3,54 % du fonds au 31 décembre 2020 ;
- des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité confié depuis le 1^{er} juillet 2018 à ODDO BHF, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction. La mise en œuvre de ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des marchés.

Au 31 décembre 2020 la Société détient, dans le cadre du contrat de liquidité 38 797 actions pour une valeur brute de 3,0 millions d'euros et a mis à disposition 0,8 million d'euros de trésorerie.

Le prêt de 354 millions d'euros consenti à Ipsen Pharma S.A.S. dans le cadre de l'acquisition des actifs en oncologie auprès de Merrimack Pharmaceuticals Inc. a été remboursé en totalité au cours de l'exercice.

▪ 3.2 Détail des créances par échéance

(en millions d'euros)	Montant brut 2019	Montant brut 2020	Dont	
			Moins d'un an	Plus d'un an
Autres immobilisations financières	4,0	3,8	3,8	—
Autres créances clients	24,3	8,5	8,5	—
- Impôt sur les bénéfices	2,2	34,8 ^(a)	34,8	—
- Taxe sur la valeur ajoutée	0,9	0,3	0,3	—
Groupe et associés	17,0	10,7 ^(b)	10,7	—
Débiteurs divers	0,5	7,1	7,1	—
Charges constatées d'avance	—	—	—	—
Total des créances	48,9	65,2	65,2	—

^(a) Au 31 décembre 2020, la société a réalisé un déficit fiscal. La créance d'impôt sur les sociétés correspond ainsi à la créance au titre du Crédit d'Impôt Recherche et des acomptes d'impôt sur les sociétés versés en 2020 ;

^(b) La variation du montant des créances Groupe et associés provient du gain d'impôt lié à l'intégration fiscale.

▪ 3.3 Valeurs mobilières de placement

La Société détient en valeurs mobilières de placement 1 053 389 actions propres pour une valeur nette de 99,1 millions d'euros.

• Variation des valeurs mobilières de placement

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Valeur brute	70,2	28,9 ^(a)	0,0	99,1
Dépréciation	(9,8)	—	7,0 ^(b)	(2,9)
Valeur nette	60,3	28,9	7,0	96,3

^(a) Variation des valeurs mobilières de placement suite au programme de rachat de 450 000 actions validé par l'Assemblée générale mixte du 29 mai 2020.

^(b) Provision pour dépréciation liée à l'évolution du cours de bourse des actions propres.

▪ 3.4 Disponibilités

Au 31 décembre 2020, le poste « Disponibilités » est essentiellement composé de dépôts à terme.

▪ 3.5 Frais d'émission d'emprunt à étaler

Les frais d'émission d'emprunt sont étalés sur les durées respectives des différents emprunts auxquels ils sont rattachés. Au 31 décembre 2020, ils s'élèvent à 5,2 millions d'euros contre 6,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 et se répartissent comme suit :

- 0,4 million d'euros au titre de l'emprunt obligataire émis par la Société le 16 juin 2016. Les frais d'émission relatifs à l'emprunt obligataire sont étalés sur la durée de l'emprunt, soit 7 ans. Un montant de 0,2 million d'euros a été comptabilisé en charges au titre de l'année 2020 ;
- 3,9 millions d'euros au titre du crédit syndiqué signé en mai 2019. Les frais d'émission relatif à l'emprunt bilatéral sont étalés sur la durée de l'emprunt, soit 5 ans. Un montant de 1,2 million d'euros a été comptabilisé en charges au titre de l'année 2020 ;
- 0,8 million d'euros au titre de l'US Private Placement signé en juin 2019 pour un montant de 300 millions de dollars en deux tranches de 7 et 10 ans de maturité. Les frais d'émission pour la tranche A (0,5 million d'euros) sont étalés sur une durée de 7 ans. Les frais d'émission pour la tranche B (0,5 million d'euros) sont étalés sur une durée de 10 ans. Un montant de 0,1 million d'euros a été comptabilisé en charges au titre de l'année 2020.

▪ 3.6 Prime de remboursement d'emprunt

En lien avec l'emprunt obligataire émis par la Société le 16 juin 2016, la Société avait comptabilisé une prime de remboursement d'emprunt, étalée sur la durée de cet emprunt, soit 7 ans.

Au 31 décembre 2019, le montant de la prime de remboursement comptabilisé à l'actif s'élevait à 1,0 million d'euros. La Société a comptabilisé 0,3 million d'euros en charges au titre de l'étalement pour l'exercice 2020. En conséquence, le montant de la prime de remboursement restant à l'actif au 31 décembre 2020 s'élève à 0,7 million d'euros.

▪ 3.7 Écarts de conversion actif

Au 31 décembre 2020, aucun écart de conversion actif n'est constaté.

• 3.8 Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social est de 83 814 526 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro, dont 48 301 470 actions à droit de vote double, contre au 31 décembre 2019, 83 814 526 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro, dont 48 133 505 actions à droit de vote double.

• Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'apport	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	TOTAL Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2019 avant	83,8	29,8	712,1	44,7	54,3	—	(626,9)	—	297,7
Distribution	—	—	(83,2)	—	—	—	278,9	—	195,7
Résultat de l'exercice	—	(29,8)	(506,5)	(36,3)	(54,3)	—	626,9	—	—
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	—	—	—	—	0,2	0,2
Situation au 31 décembre 2020 avant	83,8	—	122,3	8,4	—	0,0	278,9	0,2	493,6

Le résultat net 2019 a été affecté à la prime d'apport, la prime d'émission ainsi qu'à la réserve légale et aux autres réserves. D'autre part, la distribution aux actionnaires a été prélevée sur la prime d'émission.

▪ 3.9 Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges entre l'ouverture et la clôture de l'exercice s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2019	Évolution au cours de l'exercice				2020
		Dotations	Reprises		Autres mouvements	
			Utilisation	Non-utilisation		
- Provisions pour risques	15,7	21,9	(6,0)	(2,1)	—	29,5
- Provisions pour charges	9,0	0,0	0,0	(8,9)	—	0,1
Total	24,6	21,9	(6,0)	(10,9)	—	29,7

Au 31 décembre 2020, les provisions pour risques et charges comprennent les éléments suivants :

- Provisions comptabilisées en fonction des services rendus pour tenir compte de l'engagement d'attribution aux salariés d'actions gratuites ;
- Provisions pour couvrir les charges liées aux médailles du travail.

▪ 3.10 Emprunts et dettes

3.10.1 Détail des dettes par échéance

(en millions d'euros)	Montant brut 2019	Montant brut 2020	dont		
			A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	307,5	307,1	7,1	300,0	—
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
- A 1 an maximum à l'origine	1,0	0,3	0,3	—	—
- A plus d'un an à l'origine	541,5	443,8 ^(a)	199,0	—	244,7
Emprunts et dettes financières divers	260,0	147,0 ^(b)	147,0	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés	14,7	1,4	1,4	—	—
Dettes fiscales et sociales					
Personnel et comptes rattachés	5,1	2,7	2,7	—	—
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3,3	4,0	4,0	—	—
Etat et autres collectivités publiques :					
- Taxe sur la valeur ajoutée	0,6	—	—	—	—
- Autres impôts et taxes assimilés	0,2	0,5	0,5	—	—
Total des dettes fiscales et sociales	9,3	7,1	7,1	—	—
Autres dettes					
Dettes sur immobilisations et dettes rattachées	4,8	4,3	4,3	—	—
Groupe et associés	585,9	125,1 ^(c)	125,1	—	—
Autres dettes	0,8	7,5	7,5	—	—
Total des autres dettes	591,5	137,0	137,0	—	—
Produits constatés d'avance	0,1	—	—	—	—
Total des dettes	1 725,5	1 043,7	499,0	300,0	244,7

(a) La diminution est principalement liée au remboursement du crédit syndiqué à hauteur de 49,2 millions d'euros et à l'effet change à hauteur de 48,6 millions d'euros

(b) Billets de trésorerie.

(c) La diminution est essentiellement expliquée par le compte courant envers Ipsen Pharma S.A.S., société centralisatrice de trésorerie pour le Groupe.

3.10.2 Emprunts, dettes financières et emprunts obligataires

Les financements de Ipsen S.A. comprennent notamment :

- un emprunt obligataire public à 7 ans non assorti de suretés pour un montant de 300 millions d'euros dont le coupon annuel est de 1,875 % souscrit le 16 juin 2016 ;
- un financement à long terme sur le marché américain (US Private Placement - USPP) à hauteur de 300 millions de dollars en deux tranches de 7 et 10 ans de maturité souscrit le 23 juillet 2019 ;
- un crédit syndiqué depuis le 24 mai 2019, d'un montant de 1 500 millions d'euros, et d'une maturité de cinq ans, comprenant deux options d'extension d'un an. En 2020, Ipsen S.A. a exercé l'une de ses options d'extension d'un an, portant la maturité à 2025 ; Dans le cadre de ce crédit syndiqué, le Groupe doit respecter le ration Dette nette / EBITDA inférieur à 3,5 à chaque clôture publiée, ainsi que des indicateurs spécifiques liés au RSE. (Responsabilité Sociale d'Entreprise), évalués chaque année.

Au 31 décembre 2020, le financement était utilisé à hauteur de 199 millions d'euros et le ratio Dette nette / EBITDA était respecté.

- un programme d'émission de billets de trésorerie (NEU CP - Négociable European Commercial Paper) de 600 millions d'euros, utilisé à hauteur de 147 millions d'euros au 31 décembre 2020.

▪ 3.11 Charges à payer rattachées aux dettes

(en millions d'euros)	2020	2019
Emprunts et dettes financières divers	7,4	8,5
Fournisseurs-factures non parvenues	1,2	0,9
Fournisseurs d'immobilisations- factures non parvenues	4,3	4,8
Personnel		
- Dettes provisionnées pour congés payés	0,4	0,3
- Dettes provisionnées pour gratifications	2,2	2,1
- Dettes provisionnées pour intéressement	0,1	0,1
- Dettes provisionnées pour indemnités	—	2,6
- Organismes sociaux-charges à payer	1,2	2,0
Etat - charges à payer	0,2	—
Autres charges à payer et intérêts sur comptes courants	—	0,2
TOTAL	17,1	21,4

▪ 3.12 Écarts de conversion passif

Au 31 décembre 2020, les écarts de conversion passif correspondent à l'impact de l'actualisation au cours de clôture des emprunts auprès des établissements de crédit et des créances et dettes en devises et ne sont pas matériels.

Note 4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2020 s'élèvent à 25,5 millions d'euros et se décomposent principalement comme suit :

- frais de personnel refacturés aux filiales : 5,2 millions d'euros ;
- refacturation de coûts divers aux filiales : 12,2 millions d'euros ;
- reprises de provisions pour risques et charges : 8,0 millions d'euros ;
- profit sur couverture de risque de change : 0,1 million d'euros.

▪ 4.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 45,2 millions d'euros contre 65,4 millions d'euros en 2019.

La diminution de 20,2 millions d'euros des charges d'exploitation s'explique essentiellement par l'occurrence de charges non récurrentes au cours de l'exercice 2019:

- versement au fonds d'indemnités de fin de carrière pour 9,2 millions d'euros et paiement des charges sociales associées à l'URSSAF pour 2,2 millions d'euros ;
- coûts liés à l'acquisition des titres de 11188291 Canada Inc. et de l'intégration de Clementia dans le Groupe pour 10,3 millions d'euros.

▪ 4.3 Produits financiers

(en millions d'euros)	2020	2019
Revenus des titres de participation ^(a)	300,0	0,2
Produits d'autres créances de l'actif immobilisé ^(b)	1,1	5,4
Reprises sur provisions et transferts de charges ^(c)	596,4	0,0
Autres produits financiers ^(d)	2,3	3,4
Différences positives de change ^(e)	2,4	21,7
Total Produits Financiers	902,1	30,7

(a) Les revenus des titres de participation correspondent aux dividendes versés par la société Ipsen Pharma S.A.S.

(b) Au 31 décembre 2020, ce poste est essentiellement composé des intérêts sur les prêts consentis à des filiales.

(c) Au 31 décembre 2020, ce poste est composé de la reprise de provision sur les titres 11188291 Canada Inc pour 580,5 millions d'euros, de la reprise de provision sur actions propres pour 7,0 millions d'euros et de la reprise de provision pour perte de change pour 8,9 millions d'euros.

(d) Au 31 décembre 2020, ce poste est constitué par le report / déport positif sur les instruments financiers à terme ainsi que par les revenus des billets de trésorerie émis.

(e) Au 31 décembre 2020, ce poste est composé du résultat positif de change lié aux opérations financières.

▪ 4.4 Charges financières

(en millions d'euros)	2020	2019
Différence de change ^(a)	(2,2)	(23,6)
Intérêts et autres charges financières ^(b)	(20,7)	(24,4)
Dotations financières aux amortissements et provisions ^(c)	(0,6)	(597,1)
Total Charges Financières	(23,5)	(645,1)

(a) Au 31 décembre 2020, ce poste est composé du résultat négatif de change lié aux opérations financières.

(b) Au 31 décembre 2020, ce poste est essentiellement constitué des intérêts sur crédit syndiqué et emprunts ;

(c) Au 31 décembre 2020, ce poste est constitué de la charge liée à l'étalement de la prime de remboursement de l'emprunt obligataire pour 0,3 million d'euros et de la dotation aux provisions sur actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour 0,3 million d'euros. Au 31 décembre 2019, ce poste était constitué à hauteur de 580,5 millions d'euros par la provision sur titres de la société 11188291 Canada Inc..(voir Note 1.2).

▪ 4.5 Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2020	2019
Bonis provenant du rachat d'actions propres	1,2	1,1
Reprise de provision pour investissement	—	—
Produits exceptionnels sur opération en capital	182,0	—
Produits exceptionnels	183,2	1,1
Mali provenant du rachat d'actions propres	(8,8)	(9,2)
Charges exceptionnelles sur opération en capital	(839,4)	—
Charges exceptionnelles diverses	(0,2)	—
Charges exceptionnelles	(848,4)	(9,2)
Résultat Exceptionnel	(665,2)	(8,1)

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2020 s'explique essentiellement par la moins-value de 657 millions d'euros dégagée lors de la dissolution de la société 11188291 Canada Inc., par la moins-value dégagée lors du transfert d'actions auto détenues à certains bénéficiaires dans le cadre de plans d'actions gratuites, et par la moins-value de cession des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2019, le résultat exceptionnel de l'exercice était composé essentiellement par la moins-value dégagée lors du transfert d'actions auto-détenues à certains bénéficiaires dans le cadre de plans d'actions gratuites, et de la moins-value de cession des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

▪ 4.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ligne d'impôt sur les bénéfices fait apparaître pour l'exercice 2020 un produit de 85,2 millions d'euros correspondant à l'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale.

(en millions d'euros)	Avant impôt	Impôt net	Après impôt
Résultat courant	858,9	—	858,9
Résultat exceptionnel (perte) et participation	(665,2)	—	(665,2)
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale	—	85,2	85,2
Résultat Comptable	193,7	85,2	278,9

▪ 4.7 Intégration fiscale

Ipsen S.A. est la tête du Groupe d'intégration fiscale. Pour refléter dans les états financiers le fonctionnement de l'intégration fiscale qui l'unit à ses filiales, les modalités suivantes sont appliquées :

- Chaque société filiale du périmètre d'intégration comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément c'est-à-dire, en particulier, après imputation des déficits subis antérieurement par la Société.

- Les paiements sont effectués par virement sur le compte de la Société aux dates prévues pour les versements au Trésor Public. Ipsen calcule l'impôt dû par le Groupe intégré et l'enregistre dans ses charges. Elle comptabilise par ailleurs en produits, l'impôt comptabilisé par ses filiales intégrées.
- En cas de sortie du périmètre d'une filiale après le délai de cinq ans, celle-ci ne se voit donc restituer ni imposition ni déficit.
- Au 31 décembre 2020, le déficit reportable au niveau du Groupe d'intégration fiscale s'élève à 426,6 millions d'euros. Ce montant correspondant au déficit de la société Ipsen S.A., résultant principalement de la perte fiscale liée aux opérations de réorganisation interne, après imputation des résultats fiscaux des autres filiales intégrées.
-

▪ 4.8 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les différences temporaires sur le calcul de l'impôt génèrent un allègement futur de la dette d'impôt de 53,6 millions d'euros en base:

(en millions d'euros)	Base	Impôt (28,41%)
Allègements futurs - écarts de conversion	39,7	11,3
Allègements futurs - Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	13,9	3,9
Total des allègements	53,6	15,2

A ces montants s'ajoute l'économie d'impôt qui sera générée par l'imputation du déficit reportable de 426,6 millions d'euros sur les bénéfices futurs.

Note 5 Autres informations

5.1 Dirigeants et mandataires sociaux

5.1.1 Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées par la Société aux mandataires sociaux sur l'exercice 2020 représentent un montant global de 3,9 millions d'euros.

Les engagements en matière de pensions de retraites ou indemnités assimilées concernant les mandataires sociaux au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1,9 million d'euros.

5.1.2 Avances et crédits aux dirigeants

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

▪ 5.2 Effectif moyen à la clôture

	2020	2019
Dirigeants et cadres supérieurs	7	5
Total	7	5

▪ 5.3 Engagements financiers

5.3.1 Engagements relatifs au personnel

La Société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective de l'Industrie Pharmaceutique et les engagements relatifs à un plan de retraite supplémentaire.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et au plan supplémentaire s'élèvent au 31 décembre 2020 respectivement à 0,6 million d'euros et 9,7 millions d'euros. Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,34 %

- Inflation : 1,8 %
- Mode de départ en retraite : départ volontaire / pour les cadres : 67 ans pour les salariés nés après 1963 et 64 ans pour les salariés nés avant 1963, pour les non-cadres : 65 ans pour les salariés nés après 1963 et 63 ans pour les salariés nés avant 1963
- Table de mortalité : TH 13-15 / TF 13-15

Ces engagements sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance et la juste valeur des actifs de financement au 31 décembre 2020 s'élève à 0,8 million d'euros pour les indemnités de fin de carrière et 0,4 million d'euros pour le plan supplémentaire, en prenant comme hypothèse un taux de rendement estimé à long terme de 0,34 %.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actifs ou passifs nets résultant de ces engagements ne sont pas comptabilisés, la Société n'appliquant pas la méthode préférentielle.

L'engagement relatif aux médailles du travail a été calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et a été entièrement provisionné au 31 décembre 2020. Cet engagement d'un montant de 0,1 million d'euros a été calculé à partir d'un taux d'actualisation de 0,34 %.

5.3.2 Engagements donnés

Ipsen S.A. s'était engagée à verser aux anciens actionnaires de Clementia Pharmaceuticals Inc., un paiement différé de 6 dollars américains par action sous forme d'un Certificat de Valeur Garantie (CVG), sous réserve du dépôt réglementaire du palovarotène auprès de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis pour le traitement des ostéochondromes multiples, représentant un paiement additionnel potentiel de 263 millions de dollars américains. Ipsen SA a annoncé le 26 mars 2020 qu'elle mettait fin aux études sur le traitement des ostéochondromes multiples afin d'analyser les données collectées et pour déterminer l'avenir du produit dans cette indication ainsi que la voie à suivre quant à l'évaluation du potentiel de soumission d'une AMM auprès de la FDA. Ipsen SA considère néanmoins qu'un dépôt réglementaire pour le traitement des ostéochondromes multiples sur la base de l'étude MO-Ped mené dans le cadre de l'étude IND 135403 est peu probable, et donc le versement du paiement différé aux anciens actionnaires de Clementia Pharmaceuticals Inc. reste incertain.

Le Groupe Ipsen a souscrit auprès d'un assureur tiers un programme mondial d'assurance responsabilité civile. Cet assureur est lui-même réassuré à hauteur des 15 premiers millions d'euros de sinistre éventuel auprès de la société captive de réassurance Ipsen Ré, filiale à 100 % du Groupe.

En couverture de cet engagement financier, pour pallier toute défaillance potentielle d'Ipsen Ré, une lettre de garantie parentale à première demande a été émise le 23 septembre 2020 par sa maison mère Ipsen S.A. en faveur de l'assureur tiers pour un montant de 3 millions d'euros ; cette garantie à première demande est à effet du 1^{er} janvier 2020 et à défaut d'avoir été appelée pour son montant maximum expirera le 31 décembre 2024. Elle est renouvelable annuellement.

Par ailleurs, dans le cadre du précédent contrat d'assurance responsabilité civile également réassuré dans la société captive de réassurance Ipsen Ré et résilié le 31 décembre 2018, la précédente garantie à première demande émise en mars 2018 en faveur du précédent assureur pour un montant de 9 millions d'euros est étendue pendant cinq ans après la date d'expiration du contrat de réassurance, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

5.3.3 Engagements sur instruments financiers

Les engagements hors bilan correspondant aux opérations d'achats et ventes de devises à terme sont présentés en note 5.6.

5.4 Plans d'achats d'actions consentis par la Société

Évolution du nombre d'options en cours de validité

Tous les plans d'options de souscription d'actions sont arrivés à expiration en 2019 :

(en nombre d'options)	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Options en circulation à l'ouverture de la période	—	36 085
Options exercées (nettes des régularisations)		(7 765)
Options expirées		(28 320)
Options en circulation en fin de période	—	—

▪ 5.5 Attribution d'actions gratuites

(En millions d'euros/nombre d'actions)	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'années de vesting	Conditions de performance	Valeur de l'action à la date d'attribution (en euros)	Juste valeur de l'action (en euros)	Valeur initiale du plan	2020	2019
Plan du 1 ^{er} juin 2016	242 290					10,5	0,1	(0,3)
Président non Exécutif, Directeur Général & Membres du Comité Exécutif	64 019	2 ans	oui	56,69 €	47,73 €			
Bénéficiaires de filiales françaises	72 208	2 ans	oui	56,69 €	47,73 €			
Bénéficiaires de filiales américaines	64 727	2 ans	oui	56,69 €	47,73 €			
Bénéficiaires de filiales hors filiales françaises et américaines	41 336	4 ans	oui	56,69 €	49,04 €			
Plan du 29 mars 2017	151 890					13,3	0,1	(0,6)
Directeur Général & Membres de l'Executive Leadership Team	41 640	2 ans	oui	93,40 €	101,47 €			
Bénéficiaires de filiales françaises	44 070	2 ans	oui	93,40 €	97,01 €			
Bénéficiaires de filiales américaines	28 200	2 ans	oui	93,40 €	97,00 €			
Bénéficiaires de filiales hors filiales françaises et américaines	37 980	4 ans	oui	93,40 €	99,27 €			
Plan du 30 mai 2018	211 140					25,3	(4,0)	(9,7)
Directeur Général & Membres de l'Executive Leadership Team	39 390		oui	134,40 €	134,90 €			
Bénéficiaires de filiales, attribution soumise à conditions de performance	84 240	50 % à 2 ans 50 % à 3 ans	oui	134,40 €	134,90 €			
Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance	87 510		non	134,40 €	131,84 €			
Plan du 13 février 2019	25 880					2,8	(0,9)	(1,1)
Bénéficiaires de filiales	25 880	2 ans	non	109,60 €	109,60 €			
Plan du 28 mai 2019	288 880					25,5	(7,7)	(4,4)
Directeur Général & Membres de l'Executive Leadership Team	43 520	3 ans	oui	112,10 €	90,25 €			
Bénéficiaire des filiales, attribution soumise à conditions de performance	117 160	50 % à 2 ans	oui	112,10 €	87,83 €			
Bénéficiaire des filiales, attribution non soumise à conditions de performance	128 200	50 % à 3 ans	non	112,10 €	109,57 €			
Plan du 12 février 2020	71 650					2,8	(2,2)	0,0
Bénéficiaires de filiales	71 650	2 ans	non	109,60 €	109,60 €			
Plan du 29 mai 2020	520 268					34,8	(7,5)	0,0

(En millions d'euros/nombre d'actions)	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'années de vesting	Conditions de performance	Valeur de l'action à la date d'attribution (en euros)	Juste valeur de l'action (en euros)	Valeur initiale du plan	2020	2019
Membres de l'Executive Leadership Team	70 610	3 ans	oui	72,00 €	62,02 €			
Bénéficiaires de filiales, attribution soumise à conditions de performance	106 261	3 ans	oui	72,00 €	62,02 €			
Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance	223 154	2 ans	non	72,00 €	69,98 €			
Bénéficiaires de filiales, attribution non soumise à conditions de performance	120 243	3 ans	non	72,00 €	68,71 €			
Plan du 29 juillet 2020	37 829					2,8	(0,4)	0,0
Directeur Général	37 829	3 ans	oui	81,75 €	74,83 €			
TOTAL							(22,5)	(16,0)

Note 6 Participations

(Montants exprimés en milliers de devises)

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société	Capital	Capitaux propres autres que le capital et hors résultat net	Quote-part du capital détenue %	Nombre		Valeurs des titres détenus		Prêts et Avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires Hors Taxes du dernier exercice (cours moyen)	Bénéfice net ou (Perte) du dernier exercice (cours moyen)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (net de PAS)
				Parts	Actions	Valeurs brutes	Provisions constituées					
1. FILIALES												
Ipsen Pharma	7 755 €	1 265 613 €	100	188 905	1 167 432 €	—	—	—	—	1 568 413 €	222 011 €	—
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société												
1. Participations dans les Sociétés Étrangères												
Ipsen Poland L.L	1 210	10 504 pln	1	1	15 €	—	—	—	—	223 955 pln	1 994 pln	—

Note 7 Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie à l'Ouverture	130,7	65,7
Résultat net	278,9	(626,9)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
– Dotations nettes aux amortissements et provisions	84,7	599,6
Marge brute d'autofinancement	363,7	(27,3)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	23,1	(30,5)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	386,8	(57,8)
Acquisitions de titres de participation	—	(840,7)
Cessions de titres de participation	182,0	
Autres flux de financement	355,1	84,5
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'investissement	(0,5)	(0,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	536,6	(756,7)
Remboursement d'emprunts	(211,9)	(5,7)
Émission d'emprunts	—	671,0
Variation des capitaux propres	—	—
Contrat de rachat d'actions	(36,4)	(9,4)
Dividendes versés	(83,2)	(83,2)
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations de financement	(460,6)	306,8
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(792,0)	879,5
Variation de la trésorerie	131,3	65,1
Trésorerie à la Clôture	262,1	130,7

Note 8 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui, n'ayant pas été pris en considération, soit susceptible d'entraîner une remise en question des comptes eux-mêmes ou de nécessiter une mention dans l'annexe.